

Formulaire d'information standard (UE) pour une prestation de voyage liée

conformément à l'annexe II de la directive (UE) 2015/2302

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de notre entreprise das Jungfraubahnen Management AG, Harderstrasse 14, 3800 Interlaken, Schweiz (**JBM**), vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302.

Par conséquent, notre entreprise JBM ne sera pas responsable de la bonne exécution de ces services de voyage supplémentaires. En cas de problème, veuillez contacter le prestataire de services concerné.

Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite de notre site internet de réservation/du site internet de réservation de JBM, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, JBM dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité et, si nécessaire, pour votre rapatriement. Veuillez noter qu'en l'occurrence, il n'est pas prévu de remboursement en cas d'insolvabilité du prestataire de services concerné.

JBM a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Garantiefonds der Schweizer Reisebranche. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (<https://www.garantiefonds.ch/kontakt>) ou, le cas échéant, l'autorité compétente si les services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de JBM.

Remarque: cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que JBM qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de JBM.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national, se trouvent sous www.umsetzung-richtlinie-eu2015-2302.de pour l'Allemagne et sous www.ris.bka.gv.at BGBl. I Nr. 50/2017 pour l'Autriche.